

Direction des Solidarités
Sous Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

2022 DSOL 55 : Conventions et subventions (465 000 euros) à 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Dans un monde qui favorise de plus en plus la dématérialisation, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics, alors même que 13 millions de personnes en France (soit 28% de la population) se disent éloignées du numérique. La crise sanitaire de la COVID-19 a confirmé les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiennes et Parisiens face au numérique et rendu plus prégnantes encore les inégalités d'accès à l'équipement informatique et à la connexion internet.

Pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique, en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à tou-te-s les Parisien-ne-s d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins : démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), recherche d'emploi, achat en ligne, communication avec les proches, lien social ...

Dans ce cadre, cinq réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique ont été déployés sur l'ensemble du territoire parisien afin de diffuser des informations, partager des ressources, faire connaître les offres de services aux partenaires pour une meilleure orientation des publics, déployer et coordonner des actions, notamment en matière de formation en direction des publics et des aidants numériques. Afin de compléter l'offre d'accompagnement numérique existante, deux appels à projets ont été lancés, avec un cofinancement de la CAF et de Pôle Emploi, et ont permis de financer en 2018 et 2019 une soixantaine de structures associatives chaque année. En 2020 et 2021, une trentaine de structures ont pu être soutenues financièrement par la Ville chaque année.

La mise en œuvre d'une grande diversité d'actions a contribué à soutenir la dynamique engagée : une charte de l'aidant numérique, une cartographie des lieux d'accompagnement au numérique, des sessions de présentation des services numériques des partenaires institutionnels en direction des aidants etc.

Également, 22 Conseillers numériques ont été recrutés par la Ville en 2021, avec un cofinancement par l'Etat, afin de renforcer l'accompagnement des parisiens les plus éloignés du numérique dans leurs démarches administratives et les amener vers l'autonomie numérique (dans certaines mairies d'arrondissement, résidences seniors, clubs seniors, centres d'hébergement, etc.). Enfin, 300 allocataires du RSA des 13^e et 15^e arrondissements ont pu se former au numérique grâce au dispositif Pass numériques dans le cadre d'une expérimentation menée conjointement avec la Métropole du Grand Paris.

Au mois de novembre 2021, un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été lancé pour élaborer un second volet de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique 2022-2025 qui devrait être validé par les partenaires signataires à l'autonomie.

Afin de consolider cette nouvelle dynamique, il convient de sécuriser financièrement dès 2022 et pour quatre ans, 5 associations structurantes (Espaces Publics Numériques) de l'inclusion numérique au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Celles-ci permettront de soutenir durablement les actions menées par ces associations dans la lutte contre les fractures numériques, notamment en matière d'accompagnement des publics à la maîtrise des outils numériques et à la réalisation des démarches administratives en ligne, d'accès aux matériels informatiques, d'éducation au numérique, d'e-parentalité et de prévention des risques.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir les associations ci-dessous (dont 5 avec une CPO) avec les financements suivants pour un montant total de 465 000 € pour la collectivité parisienne.

Ces financements correspondent aux actions proposées par ces associations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux et de leurs Espaces publics numériques. Pôle Emploi, partenaire de la Stratégie d'inclusion numérique, soutient également 15 associations pour un montant total de 227 500 € pour 2022.

Nom de l'association	Arrondissements du ou des projet	Montants proposés 2022	CPO proposées
ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS)	13e et 20e	90 000 €	2022-2025
AGECA	11e	50 000 €	2022-2025
ASSOCIATION DES LOISIRS RÉSIDENTIELS DES MARINIERS LOREM	14 ^e	40 000 €	2022-2025
EMMAÛS CONNECT	Tout Paris	40 000 €	
D2L	19 ^e	35 000 €	2022-2025
AOCSA LA 20E CHAISE	20 ^e	30 000 €	
PIMMS	12e-13e-18e-20e	30 000 €	
ASSOCIATION FLORIMONT	14 ^e	25 000 €	2022-2025
ESPACE 19	19 ^e	15 000 €	
FOYER DE GRENELLE	15 ^e	15 000 €	
LES ASTROLIENS	8e et 16 ^e	11 000 €	
LES JARDINS NUMERIQUES	11e - 12e - 13e -14e -20e	11 000 €	

ANTANAK	17e et 18e	9 000 €	
LE MOULIN	14e	8 000 €	
SALLE SAINT BRUNO	18e	8 000 €	
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	Centre et 11e	6 000 €	
HALAYE	18e - 19e	6 000 €	
CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE	20e	5 000 €	
LE DANUBE PALACE	19e	5 000 €	
CODE CODE CODEC	10e-14e-19e	5 000 €	
COLOMBBUS	10e	5 000 €	
CYBER ÉCRIVAINS PUBLICS	12e - 13e - 19e - 20e	5 000 €	
L'ILE AUX LANGUES	18e	4 000 €	
KONEXIO	11e-14e-18e-19e-20e	4 000 €	
BELLEVILLE CITOYENNE	10e – 20e	3 000 €	
TOTAL		465 000 €	

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 25 associations pour leurs actions d'inclusion numérique.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris